

**PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE  
EXTRAORDINAIRE du 10 octobre 2018**

**Présents :**

Directrice	Mme DEBOUT
Enseignantes	Mme BAUDRIER, Mme MAISONNEUVE, Mme KINCZINSI
Représentants Mairie	Mme PHARISIEN, maire de Villeneuve-Saint-Denis M. VANACKER, conseiller municipal de Villeneuve Saint Denis Mme FOURNOT, 1 <sup>er</sup> adjoint de Favières et représentante SIRP Mme DETANG, conseillère municipale de Favières
Représentants parents	Mme DA SILVA, Mme DERAIME, M. LE GARREC.
Invitée	Mme DEBURE, secrétaire SIRP

**Absents excusés :**

M. MOULHIAC, Inspecteur de l'Education Nationale  
Mme BREHIER, Mme VINCENT, enseignantes

Séance ouverte à 20h – Séance levée à 20h40

**ORDRE DU JOUR :**

**Avis sur la dissolution du RPI**

Le conseil d'école se réunit ce jour pour émettre un avis suite à la décision territoriale de dissolution du RPI Villeneuve St Denis / La route des Grès à la prochaine rentrée de septembre 2019. Cet avis sera soumis à la préfecture ainsi qu'à la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale).

Les représentants des mairies de Villeneuve St Denis et de Favières exposent les raisons de cette décision :

Le coût du SIRP pour la commune de Favières, la construction d'un bâtiment scolaire à Favières qui n'accueille pas encore d'élèves alors qu'il n'en manquait que 3 pour obtenir une ouverture de classe à la rentrée de septembre 2018, un changement d'intercommunalité pour les deux communes (l'une faisant partie du Val Briard et l'autre venant d'intégrer Val d'Europe Agglomération), la livraison des 2 projets immobiliers en septembre prochain à Villeneuve St Denis ce qui représente un effectif d'une vingtaine d'élèves d'âge primaire auxquels s'ajouteront ceux des nouvelles constructions individuelles.

Les élèves scolarisés actuellement à Villeneuve St Denis et habitant le hameau de La Route des Grès devront être scolarisés à l'école de Favières à la prochaine rentrée de septembre 2019, ou dans un établissement privé. 14 enfants sont concernés. Cela implique également la fin du transport scolaire pris financièrement en charge par le département.

Les parents des élèves du Hameau de la Dénicherie (VSD) devront s'organiser différemment.

La mairie de Favières mettra en place un ramassage scolaire en minibus, du hameau de La Route des Grès jusqu'à l'école située dans le bourg (17 places + 1 accompagnant).

Les mairies s'accordent sur le fait qu'aucune dérogation ne sera accordée, à l'exception de la situation spécifique d'un élève signalée par l'équipe enseignante.

Les parents d'élèves élus se questionnent sur le délai imposé pour la réunion du conseil d'école et celui de la réunion d'information qui se tiendra à la bibliothèque de la Route le jeudi 11 octobre et la manière dont l'ensemble des parents ont été prévenus de cette décision.

Ils précisent que la plupart des familles n'avaient pas saisi les termes de dissolution du RPI, et qu'à ce jour, ils n'ont pas réussi à entrer en contact avec l'ensemble des familles concernées.

Ils déplorent que les enfants inscrits à l'école les grands prés ne puissent pas y terminer leur scolarité primaire et que cette fin de RPI se fasse brutalement pour les enfants qui sont attachés à leur école, à leurs camarades, à leurs enseignantes. L'engagement d'une possible procédure judiciaire est évoquée. Les parents émettent un avis défavorable lié aux modalités de rupture du RPI telles qu'elles sont présentées et souhaitent qu'elles soient reconsidérées.

L'équipe enseignante partage les arguments psychoaffectifs présentés par les parents, liés au départ des enfants, qui pour la plupart fréquentent l'école Les grands prés soit depuis la petite section de maternelle, soit depuis la rupture du RPI avec Villeneuve-le-Comte, l'équipe aurait souhaité que les élèves de la Route puissent terminer leur scolarité primaire à l'école les grands prés. Cependant l'équipe pédagogique, qui appliquera la décision de la DSDEN et de la préfecture, choisit de ne pas émettre d'avis favorable ou défavorable.

Avis des membres du conseil d'école :

MAIRIE	AVIS FAVORABLE
PARENTS ELUS	AVIS DEFAVORABLE
EQUIPE ENSEIGNANTE	NE SE PRONONCE PAS

Rédigé à Villeneuve St Denis, le 11 octobre 2018

Mme Debure, Secrétaire de séance



Mme Debout, présidente du conseil d'école

